



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

9 JUILLET 2026 – WANCHY-CAPVAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures, s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes de Londinières à Wanchy-Capval, sous la présidence de Mme Armelle Biloquet.

Absents excusés : Mme Maryse Lermechain, M. Pascal Carment, M. Jean-Paul Martel, M. Christian Martel, Mme Tailleux, M. Dominique Douville, Mme Régine Martel, M. Gauthier Breton, M. Jean-Marc Morel et M. Bruno Grandsire.

Secrétaire de séance : M. Guy Taffin.

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme LAFORETS Catherine
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse, absente excusée ; M. MOUQUET, suppléant
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky ; M. CARMENT Pascal, absent excusé
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent ; Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, absent excusé, donne pouvoir à M. FOURAY ; M. FOURAY Michael
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian, absent excusé
FRESNOY-FOLNY	M. CARPENTIER Laurent ; Mme TAILLEUX, absente excusée, donne pouvoir à M. CARPENTIER ; M. DUPUIS François ; Mme LAFOLIE Nicolle
GRANDCOURT	M. JACOB Patrice ; M. CARBONNIER Romain
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle ; M. DOUVILLE Dominique, absent excusé, donne pouvoir à M. RIMBERT ; Mme MARTEL Régine, absente excusée, donne pouvoir à Mme MAINNEMARRE (Fréville) ; M. RIMBERT Matthieu ; Mme MAINNEMARRE (Fréville) Florine ; M. BRETON Gauthier, absent excusé, donne pouvoir à Mme BILOQUET ; M. FOUCOUT Marc
OSMOY-SAINT-VALERY	M. LECAVELIER Mickael ; Mme PIQUET Ludivine
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé
PUISENVAL	M. DELESTRÉES David
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial ; M. MOREL Jean-Marc, absent excusé
SAINT-PIERRE-DES-JONQUIÈRES	Mme BILLER Bénédicte
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, absent excusé ; Mme DESBUREAU Régine
WANCHY-CAPVAL	M. TAFFIN Guy ; Mme PLAIDEAU Delphine

Ouverture de la séance

Mme la Présidente ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint. Elle présente au Conseil communautaire les représentants de la gendarmerie, le commandant d'escadron Cheik-Omar Fofana et le Major Wardavoir qui présentent l'organisation territoriale du service, les modalités de contact avec les élus et les principaux enjeux de sécurité sur le secteur

Le Conseil communautaire accueille ensuite, le nouveau chef du centre de secours de Londinières, le lieutenant Nicolas Doutreleau. Celui-ci expose brièvement son parcours, les missions du centre et les enjeux liés à la continuité et à la qualité du service de secours sur le territoire.

1. Approbation du dernier procès-verbal - Secrétaire de séance

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 28 avril 2026, tenu à Sainte-Agathe-d'Alhiermont, est présenté à l'assemblée.

Décision : en l'absence d'observation particulière, le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité. M. Guy Taffin est désigné secrétaire de séance.

2. Convention partenariale relative à la politique de recouvrement des titres

Le Service de Gestion Comptable de Neufchâtel-en-Bray / Gournay-en-Bray propose à la Communauté de Communes une convention destinée à renforcer l'efficacité du recouvrement des produits locaux. Cette convention organise la coordination entre l'ordonnateur et le comptable public sur l'ensemble de la chaîne des recettes : qualité des titres, échanges d'informations, suivi des restes à recouvrer, poursuites, gestion des impayés, admissions en non-valeur et créances éteintes.

Délibération n° 26-043 - Convention partenariale relative à la politique de recouvrement des titres

Décision : à l'unanimité, approbation de la convention et autorisation donnée à Mme la Présidente de la finaliser, de la signer et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

3. Maison de santé

Les praticiens ont emménagé dans l'extension le 27 juin dernier.

Les travaux ont débuté dans le bâtiment existant le 29 juin 2026. Leur réalisation nécessite une coordination particulière afin de maintenir l'activité des professionnels de santé pendant le chantier.

La date du samedi 17 octobre 2026 est retenue pour l'inauguration de l'extension.

Plusieurs propositions de dénomination sont évoquées, notamment « Maison de santé des Trois Vallées », « Pôle de santé des Trois Vallées », « Maison de santé du Beau Soleil » et « Pôle de santé du Beau Soleil ». Un délai de réflexion est laissé afin de recueillir d'autres suggestions. Le choix définitif sera arrêté lors d'une prochaine réunion de la Présidente et des Vice-présidents.

4. Déchetterie

Nouvelle filière de collecte des articles culinaires usagés

La société TEFAL SAS propose une collecte séparée des poêles, casseroles et autres articles culinaires usagés, toutes marques confondues. Le dispositif comprend la mise à disposition de caisses grillagées, l'enlèvement et le traitement des articles collectés, ainsi qu'une compensation financière de 150 € HT par tonne collectée. La convention est conclue pour une durée initiale de trois ans.

Délibération n° 26-044 - Convention de collecte des articles culinaires usagés avec la société TEFAL SAS

Décision : à l'unanimité, approbation de la convention, autorisation de mettre en place cette nouvelle filière à la déchetterie et autorisation donnée à Mme la Présidente de signer les documents correspondants.

Étude d'extension de la déchetterie

L'étude de faisabilité engagée avec l'appui de l'ANCT doit établir un diagnostic du site, puis étudier et comparer plusieurs scénarios d'aménagement sur les plans spatial, technique et financier. Elle doit permettre d'évaluer les coûts prévisionnels et les étapes nécessaires à la réalisation du projet, afin d'éclairer la décision des élus sur l'avenir et le dimensionnement de la déchetterie. L'étude, financée à 100 % par l'ANCT, est prévue sur une durée d'environ quatre mois.

Bacs jaunes

De nouvelles étiquettes seront fournies afin d'indiquer clairement aux usagers les motifs de refus de collecte des bacs de tri non conformes.

5. Projet « Musique à l'école »

L'activité est reprise par l'association « Mille et une rencontres en Bray ». Jusqu'à présent, la Communauté de Communes prenait en charge 40 % des frais d'interventions musicales, dans la limite de 1 000 € par école et par année scolaire.

Pour l'année 2025, les participations versées se sont élevées à 947,50 € pour Londinières, 1 000 € pour le SIVOS Bailleul-Baillolet-Clais et 817,50 € pour le SIVOS de Smermesnil, soit un total de 2 765 €.

Délibération n° 26-045 - Modification de la participation communautaire aux frais d'interventions musicales dans les écoles

Décision : à l'unanimité, fixation de la participation communautaire à 50 % des dépenses éligibles, dans la limite de 1 250 € par école et par année scolaire. La participation sera calculée sur les dépenses effectivement engagées et dûment justifiées, dans la limite des crédits inscrits au budget.

6. Personnel - Modification des plafonds du RIFSEEP

Afin de disposer d'un régime indemnitaire plus lisible, cohérent et adapté à l'organisation des services, le Conseil communautaire examine la modification des plafonds annuels bruts de l'IFSE et du CIA.

Filière	Catégorie	Groupe	Plafond annuel brut IFSE	Plafond annuel brut CIA
Administrative	A	Groupe 1	14 000 €	380 €
	B	Groupe 1	8 000 €	380 €
	C	Groupe 1	8 000 €	380 €
Technique	C	Groupe 1	12 000 €	380 €
	C	Groupe 2	7 500 €	380 €

L'IFSE tient compte notamment du niveau de responsabilité, des fonctions d'encadrement, du degré de technicité, des sujétions particulières, de l'expérience professionnelle, de l'autonomie et des contraintes liées au poste. Le CIA valorise l'engagement professionnel et la manière de servir, appréciés notamment lors de l'entretien professionnel annuel.

Délibération n° 26-046 - Modification des plafonds du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Décision : à l'unanimité, approbation des plafonds présentés ci-dessus. Les montants individuels seront fixés par arrêtés de la Présidente, dans la limite des plafonds votés. Les autres dispositions de la délibération antérieure instituant le RIFSEEP demeurent inchangées.

7. Pacte territorial France Rénov'

La Communauté de Communes est engagée dans la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov', destiné à structurer et à renforcer le service public de la rénovation de l'habitat. La Région Normandie a lancé, pour 2026, le dispositif « Conseil Habitat & Énergie 2026 ». Pour les intercommunalités de moins de 50 000 habitants, l'aide régionale peut être calculée sur la base de 20 % des dépenses éligibles, dans la limite de 0,30 € par habitant.

Délibération n° 26-047 - Pacte territorial France Rénov' - Demande de subvention auprès de la Région Normandie au titre du dispositif « Conseil Habitat & Énergie 2026 »

Décision : à l'unanimité, approbation du principe de la demande de subvention et du plan de financement prévisionnel ; autorisation donnée à Mme la Présidente de déposer le dossier, de signer les documents nécessaires et, le cas échéant, d'ajuster le plan de financement sans augmentation de la participation nette de la Communauté de Communes au-delà des crédits inscrits.

8. Transfert des pouvoirs de police spéciale

Mme la Présidente rappelle les règles applicables au transfert automatique de certains pouvoirs de police spéciale à la Présidente de l'EPCI, notamment en matière d'assainissement, de collecte des déchets ménagers, d'aires d'accueil des gens du voyage, de circulation et de stationnement, d'autorisations de stationnement des taxis, de publicité et de certains pouvoirs relatifs à l'habitat.

Les maires qui souhaitent s'opposer à un ou plusieurs transferts doivent formaliser leur opposition dans le délai prévu par les textes et le courrier préfectoral. En cas d'opposition régulièrement formulée, la Présidente peut renoncer à exercer le pouvoir concerné sur l'ensemble du territoire intercommunal. Cette renonciation doit être prise par arrêté et notifiée aux maires concernés au plus tard le 14 novembre 2026.

Décision : une note explicative et un modèle d'arrêté seront adressés à chaque commune. Aucune délibération du Conseil communautaire n'est nécessaire sur ce point.

9. HelISMUR

Les éléments disponibles ne permettent pas, à ce stade, une présentation suffisamment complète au Conseil communautaire.

Décision: reporter le débat après collecte d'informations complémentaires.

10. Demande de subvention du collège

Mme Masson, conseillère principale d'éducation du collège, adresse ses remerciements à la Communauté de Communes de Londinières pour sa participation financière.

11. Questions diverses

SAGE Yères : un nouveau représentant autre que M Jacob a été désigné.

Normandie Vol Libre : La signature de l'acte de vente est envisagée au début du mois de septembre 2026.

PLUi : Un point d'étape est présenté sur la poursuite de la procédure (OAP) et les prochaines réunions de travail avec le bureau d'études sur la consommation foncière.

École de musique : Le Conseil est informé des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire. Mme Blandine Mouquet est présentée comme nouvelle directrice. Une révision de la convention existante devra être préparée avec la commission compétente et les élus concernés. Un élu siège désormais au sein du bureau.

Seine-Maritime Numérique : M. Hervé Vassard indique qu'un représentant interviendra lors du Conseil communautaire du 27 octobre 2026. Les élus sont invités à faire remonter au préalable les difficultés ou besoins recensés sur le territoire.

Syndicat des bassins versants : M. Guy Taffin informe le Conseil que les élections se sont déroulées lors de la dernière réunion du syndicat.

Restructuration des écoles : Une réunion (manifestation d'intérêt) sera organisée avec M. Sevel, inspecteur de l'Éducation nationale, fin octobre. M Roger, directeur académique adjoint de l'éducation Nationale sera convié à cette prochaine réunion et afin d'aborder le sujet de l'accueil des CM2 au collège.

Prochaines séances : Les prochains Conseils communautaires sont programmés le 22 septembre 2026 à 19 h 00 à Smermesnil et le 27 octobre 2026 à 19 h 00 à Bailliolet.

La séance est levée à 21h45, l'ordre du jour ayant été entièrement traité.

Le présent procès-verbal a été dressé pour relater les décisions ci-dessus.

La Présidente, Armelle BILOQUET

Le secrétaire de séance, Guy TAFFIN

